



Motion votée à l'unanimité par la CA du 10 juin 2016

La fin de l'année scolaire 2016 est pleine de motifs de mécontentements mais aussi d'espoirs. Certes le gouvernement Hollande – Valls maintient la loi « travail » El Khomri, en particulier son article 2. Mais la mobilisation perdure, et va franchir une nouvelle étape le mardi 14 juin, avec une manifestation nationale appelée par l'intersyndicale CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL. Car la dérégulation du Code du travail préfigure évidemment des attaques contre les statuts et les carrières des agents publics. C'est pourquoi le S3 appelle ses adhérents et ses militants à y participer (information du 7 juin). De même, pour réaffirmer notre opposition à cette loi, le S3 appelle à participer à la votation en ligne (<http://votation.fsu.fr/>). Autour de cette mobilisation ont pu naître des formes d'organisation démocratique horizontale et de débats, comme « Nuit debout » qui sont les prémices d'un réinvestissement du politique par des citoyens. D'autres luttes se développent, notamment dans le domaine des transports.

Dans les collèges, la « réforme » ne passe toujours pas après plus d'un an de luttes. Ici et là, la résistance continue : refus de s'investir dans les EPI, motion en CA, déclarations communes avec la FCPE... Le S3 approfondira la coordination avec nos camarades du SNEP-FSU. Le S3 s'engage à faire le point sur ce qui s'est passé, et ce qui se prépare dans notre Académie en termes de résistance. Notre combat passe aussi par l'information des S1 et de nos adhérents, ils pourront ainsi prendre des idées, retrouver courage pour se mobiliser. Car les effets néfastes de cette « réforme » se font sentir : organisation des enseignements au détriment de certaines langues (espagnol en tête), du latin... Mais surtout prétendument égalitaire, cette « réforme » ne mettra plus les collégiens dans les mêmes conditions d'apprentissage, et la baisse des heures de cours nuira aux élèves les plus fragiles. Pour les personnels, elle entraînera une augmentation sans limite du temps de travail, comme cela a été dit dans certaines « formations », « il faudra considérer autrement l'organisation du temps de travail », d'autres, plus francs, parlant de mettre les professeurs au travail.¹ Notre activité professionnelle sera de plus en plus prescrite et encadrée.

Quant à la « réforme » du lycée, dont le bilan est resté caché, les enseignants ne sont pas dupes : effectifs trop chargés, accompagnement personnalisé en grand groupe, servant trop souvent de variable d'ajustement. Le Ministère supprime la possibilité pour le conseil de classe de prononcer une décision de redoublement, sans pour autant prévoir de réinjecter les moyens ainsi économisés pour prendre en charge dans l'année supérieure des élèves qui auraient accumulé des lacunes ou des retards d'apprentissage ! Le S3 s'attachera à réaliser un bilan de la réforme dans l'Académie, et de l'orientation en fin de seconde.

¹ Cf le supplément US du 30 avril, « Entrer en résistance pédagogique »

Le S3 informera également les collègues sur l'expérimentation « Orientation en fin de 3e: le dernier mot aux familles » qui « fonctionne » depuis trois ans dans notre Académie.

Pendant ce temps, notre ministre Najat Vallaud-Belkacem affirme qu'elle met en place un dispositif de revalorisation « pour rendre le métier plus attractif ». Une première augmentation au 1er janvier 2017 puis une montée en charge plus importante jusqu'en 2020 (cf PPCR). Terribles impératifs du calendrier... En attendant, on se contentera du dégel du point d'indice des fonctionnaires de 0,6 % en juillet. Les missions des inspecteurs devront être orientées vers le « pilotage pédagogique » et la formation, l'évaluation se fera sous le double regard de l'inspecteur et du chef d'établissement. Nous serons attentifs aux modalités concrètes de ces évaluations.

Les carrières évolueront dans le cadre du protocole PPCR²: elles seront restructurées et accélérées avec suppression du rythme le plus lent (l'ancienneté : 30 ans) et fusion des rythmes actuels Grand choix (20 ans) et Choix (26 ans). Les personnels pourront bénéficier de 2 grades dans leur carrière, donc l'accès à la hors-classe doit être garanti. Le SNES FSU continue à revendiquer pour tous l'avancement au rythme le plus favorable. Quant à la création d'une classe exceptionnelle, elle permettra de conserver un groupe de professeurs récompensés « au mérite » par leur hiérarchie. Si le S4 prend acte de quelques avancées (la FSU étant signataire de l'accord), il critique les insuffisances et les lenteurs du dispositif, quant à la FSU, elle demande une déconnexion entre la carrière et l'évaluation.

Dès la rentrée, il faudra très rapidement renseigner le S3 sur les organisations des EPLE, les manques, être également attentifs à la santé au travail, mesurer l'état des mobilisations. Le S3, comme chaque année, informera les stagiaires de ses propositions. Nous aurons besoin de tous / toutes et de chacun / chacune pour développer notre syndicalisme SNES FSU.